

GUIDE PRATIQUE

Se lancer en CESU

Les réponses
essentielles
avant de
devenir salariée
à domicile

En 10 minutes, vous allez comprendre...

À qui s'adresse le CESU, ce que vous pouvez proposer, comment fixer votre tarif, trouver vos premiers particuliers employeurs et éviter les erreurs qui fragilisent un démarrage.

Vous voulez passer de l'idée à un planning réellement rentable ?

Accomply Pro vous accompagne pour structurer votre offre, vos tarifs, vos documents et votre recherche de clients.

www.accomplypro.fr

Édition septembre 2026 | Informations générales, à vérifier selon votre situation
www.accomplypro.fr • mpatria@accomplypro.fr

1. Le CESU, c'est quoi exactement ?

Le CESU déclaratif est un service de l'Urssaf qui simplifie l'emploi direct d'une personne au domicile d'un particulier. Le client devient votre employeur : il déclare les heures et la rémunération, paie les cotisations sociales et vous recevez un bulletin de salaire.

La distinction à retenir

En CESU, vous êtes salariée de chaque particulier employeur. Vous ne facturez pas vos prestations et vous n'êtes pas auto-entrepreneure pour ces heures. Vous pouvez avoir plusieurs employeurs et construire ainsi votre propre planning.

CESU déclaratif, CESU+ et CESU préfinancé

Le CESU déclaratif sert à déclarer l'emploi. Avec CESU+, l'Urssaf peut aussi gérer le prélèvement chez l'employeur et le versement du salaire, avec l'accord des deux parties. Le CESU préfinancé est, lui, un titre de paiement financé en tout ou partie par un organisme : il ne remplace pas la déclaration de l'emploi.

Le CESU est-il fait pour vous ?

Vous aimez intervenir directement chez des particuliers et créer une relation de confiance.
Vous souhaitez choisir vos disponibilités et cumuler plusieurs employeurs.
Vous voulez démarrer sans créer immédiatement une entreprise.
Vous acceptez que chaque client soit un employeur, avec un contrat et des règles à respecter.

Qui peut exercer ?

Toute personne autorisée à travailler en France peut être salariée d'un particulier employeur. Aucun diplôme général n'est exigé pour l'entretien du logement, l'accompagnement courant ou l'aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne. Mais certaines missions exigent une qualification, un agrément ou relèvent exclusivement de professionnels de santé.

Vigilance personnes fragiles

L'expérience ne donne pas le droit d'accomplir des actes médicaux ou infirmiers. Avant d'accepter une mission, définissez précisément ce qui est demandé, ce qui relève de l'aide à la vie quotidienne et ce qui doit rester confié à un professionnel habilité.

2. Quelles prestations peut-on proposer ?

Selon les besoins du particulier et vos compétences, les missions peuvent notamment concerner :

Entretien et vie quotidienne

Entretien courant du logement, repassage et entretien du linge.

Préparation de repas au domicile et petites courses.

Aide administrative simple et accompagnement dans l'organisation du quotidien.

Accompagnement humain

Présence, compagnie, promenade, lecture et maintien du lien social.

Accompagnement aux rendez-vous ou sorties, selon les conditions convenues.

Aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne, dans la limite de vos compétences et sans acte de soin.

Autres emplois à domicile

Petit jardinage, petit bricolage, assistance informatique ou cours à domicile, selon le cadre applicable.

Garde d'enfants à domicile : le dispositif de déclaration peut dépendre de l'âge de l'enfant et des aides perçues ;

Pajemploi peut s'appliquer à la place du CESU.

Avant de dire oui à une mission

Demandez : quelles tâches exactement ? À quelle fréquence ? Quel matériel ? Quels déplacements ? La personne est-elle autonome ? Y a-t-il des risques particuliers ? Écrivez ce périmètre dans le contrat ou une fiche de mission.

Ce que le CESU ne permet pas de contourner

Les règles du droit du travail et de la convention collective.

Les qualifications ou autorisations exigées pour certaines activités.

L'interdiction de réaliser des actes de soin réservés aux professionnels habilités.

3. Contrat, salaire et congés : les bases

Faut-il un contrat écrit ?

Le contrat écrit sécurise les deux parties et devient obligatoire dans plusieurs situations, notamment lorsque l'emploi est régulier au-delà des seuils prévus par la convention collective. Même pour quelques heures, Accomply Pro recommande d'en établir un : horaires, tâches, rémunération, congés, déplacements, absences et rupture deviennent beaucoup plus clairs.

Qui fixe le tarif ?

Le salaire horaire se négocie entre vous et le particulier employeur. Il doit respecter le minimum légal et le minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé et à votre niveau de classification. Ces montants évoluent : vérifiez-les au moment de signer.

Ne confondez pas trois montants

Le salaire net reçu par la salariée, le salaire brut servant de base aux droits sociaux et le coût total supporté par l'employeur après cotisations et éventuel avantage fiscal sont différents.

Les congés payés

Les congés doivent être organisés avec chaque employeur. Leur paiement dépend notamment de la durée de travail mensuelle et du mode prévu par le cadre CESU. Ne promettez jamais une disponibilité 52 semaines par an : prévoyez vos vacances, jours fériés et solutions en cas d'absence.

Déplacements et frais

Si vous utilisez votre véhicule pour accompagner un employeur ou effectuer une mission demandée, faites préciser les conditions et remboursements. Le trajet entre votre domicile et le lieu de travail n'est pas traité de la même façon qu'un déplacement réalisé pendant le temps de travail.

Le crédit d'impôt du client

L'emploi à domicile peut ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50 % des dépenses éligibles, dans les limites fiscales en vigueur. L'avance immédiate peut réduire le reste à payer. Les heures déclarées ouvrent aussi vos droits sociaux : vérifiez vos bulletins et conservez tous vos documents.

4. Comment démarrer concrètement ?

Définissez votre zone : communes, rayon kilométrique et temps maximal de trajet.

Choisissez vos prestations : ce que vous savez faire, aimez faire et refusez de faire.

Calculez votre tarif plancher en tenant compte des trajets, temps non facturés et contraintes du planning.

Préparez une présentation professionnelle : profil, expérience, disponibilités, zone et références.

Cherchez des particuliers employeurs : bouche-à-oreille, commerces de proximité, réseaux locaux, associations, professionnels du secteur et plateformes adaptées.

Organisez un premier échange puis une visite d'évaluation avant de vous engager.

Formalisez les tâches, horaires, salaire, frais et règles d'annulation dans un contrat.

Vérifiez chaque mois la déclaration CESU et archivez vos documents.

Les questions à poser au premier rendez-vous

Qu'attendez-vous précisément de mon intervention ?

Quels jours, horaires et fréquence souhaitez-vous ?

Qui fournit le matériel et les produits ?

Y a-t-il des animaux, escaliers, risques de chute, tabagisme ou contraintes de stationnement ?

Des déplacements avec mon véhicule sont-ils prévus ?

Comment gérons-nous les absences, congés et annulations ?

Vous n'avez pas à tout accepter

Une offre claire inspire davantage confiance qu'un "je fais tout". Définir vos limites protège votre santé, votre responsabilité et la qualité de votre travail.

5. Trouver des clients sans casser vos prix

Votre valeur ne repose pas seulement sur le ménage ou le nombre d'heures. Les particuliers recherchent surtout une personne fiable, ponctuelle, discrète, organisée et capable de communiquer.

Votre message doit répondre à 5 questions

Qui êtes-vous et quelle est votre expérience ?
Quelles prestations proposez-vous ?
Dans quelles communes intervenez-vous ?
Quelles sont vos disponibilités réelles ?
Comment vous contacter pour un premier échange ?

Exemple de présentation

À personnaliser

Aide à domicile sérieuse et organisée, je propose de l'entretien du logement, de la préparation de repas et de l'accompagnement du quotidien sur [zone]. Disponible [jours/créneaux]. Emploi déclaré CESU. Premier échange pour définir vos besoins et vérifier que mon intervention correspond à votre situation.

Évitez ces 6 erreurs

Afficher un tarif au hasard sans calculer le coût des trajets et des creux de planning.
Accepter trop de communes et perdre du temps sur la route.
Commencer sans cadre écrit parce que le client semble sympathique.
Accepter une mission risquée ou hors de vos compétences.
Laisser les annulations répétées désorganiser votre revenu.
Confondre disponibilité et absence de limites professionnelles.

www.accomplypro.fr • mpatria@accomplypro.fr

6. Votre checklist avant la première intervention

- ☐ J'ai défini mes prestations et mes limites.
- ☐ J'ai choisi une zone d'intervention réaliste.
- ☐ J'ai calculé un salaire horaire cohérent.
- ☐ J'ai vérifié le minimum légal et conventionnel applicable.
- ☐ J'ai préparé mes disponibilités et mon temps de trajet.
- ☐ J'ai rencontré le particulier et évalué le domicile.
- ☐ Les tâches et horaires sont écrits.
- ☐ Le contrat et la déclaration CESU sont organisés.
- ☐ Les frais et déplacements sont clarifiés.
- ☐ J'ai une solution pour suivre mes heures et paiements.
- ☐ Je sais quoi faire en cas d'absence, d'accident ou de difficulté.
- ☐ Je conserve tous mes documents.

Si plusieurs cases restent vides...

Ne démarrez pas dans le flou. Quelques décisions prises au départ peuvent éviter les impayés, les kilomètres non rentables, les tâches imprévues et les relations difficiles.

Mini-test : CESU ou micro-entreprise ?

Si le particulier organise votre travail, fixe les tâches et horaires et vous emploie directement, le CESU correspond à une relation salariée. Si vous créez une activité indépendante, fixez librement votre organisation, prospectez et facturez vos clients, vous entrez dans un autre cadre. Un même professionnel peut cumuler des statuts sous conditions, mais les prestations et relations doivent rester clairement séparées.

www.accomplypro.fr • mpatria@accomplypro.fr

7. Passez de l'idée à une activité structurée

Ce guide vous donne les repères essentiels. Mais votre situation est unique : votre secteur géographique, vos horaires, vos compétences, votre véhicule, votre revenu cible et le public que vous souhaitez accompagner changent complètement la stratégie.

L'accompagnement Accomply Pro

Je vous aide à construire une activité CESU claire et professionnelle : définition des prestations, zone d'intervention, calcul du tarif, organisation du planning, documents utiles, communication et recherche de particuliers employeurs.

Vous repartez avec une feuille de route adaptée

Une offre compréhensible et rassurante pour vos futurs employeurs.

Des tarifs réfléchis, pas choisis au hasard.

Un cadre professionnel pour protéger la relation de travail.

Une méthode de prospection locale et des messages prêts à personnaliser.

Une organisation compatible avec votre vie et votre objectif de revenu.

PRET À VOUS LANCER ?

Rdv sur

www.accomplypro.fr

Et découvrez nos accompagnements !